



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chiens

Question écrite n° 75869

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les suites que son ministère entend donner au récent rapport du COPERCI sur la Société centrale canine. Compte tenu de l'importance de cette association qui, dans la pratique, gère des activités pour le compte du ministère telles que la reconnaissance des races, il souhaite savoir comment le ministère entend prendre en compte les observations formulées au moment où il importe de préserver le capital génétique que constituent des races locales à faible effectif menacées de disparition. Il souhaite par ailleurs connaître le montant pour chaque année des subventions accordées à la société centrale canine depuis 2000 et notamment si des crédits ont été accordés par l'État au projet d'extension des locaux de la société par acquisition immobilière.

Texte de la réponse

À la suite de l'enquête menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) sur les modalités de gestion et les missions de la Société centrale canine, des recommandations sur l'évolution des statuts et la mise en place de règlements intérieurs ont été formulées au Président de la Société centrale canine ainsi qu'aux membres de son bureau. L'accent a été mis sur la formation et la révision des fonctions des juges et la dynamisation des clubs de race, avec la mise en place pour chaque club de grilles de sélection des reproducteurs, afin de préserver le capital génétique de notre cheptel canin et d'assurer une traçabilité de la production des chiens français. Le ministère de l'agriculture et de la pêche est très attaché à valoriser et à soutenir le travail de sélection des reproducteurs français réalisé par les éleveurs. Beaucoup de races à faible effectif subsistent grâce à la passion et au dévouement d'éleveurs chevronnés qui réalisent cette activité à titre surtout secondaire. Un projet relatif à la gestion des races canines en France sera prochainement mis à l'étude. Il permettra notamment d'encourager les efforts des éleveurs dans la sélection des races rares. Actuellement, la Fédération dégage des excédents financiers dans la gestion des races. Elle s'emploie à les utiliser pour continuer à dynamiser l'élevage des chiens de race en France et faire mieux connaître leurs multiples aspects et qualités.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75869

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9619

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 934